



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# N° 12-3

## **BULLETIN D'INFORMATION ET RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**



## **DE LA PREFECTURE DE LA MARNE**

### **du 4 décembre 2020**

#### **AVIS ET PUBLICATION :**

- SERVICES DECONCENTRES :
  - DDT
  - DIRECCTE UD51
- DIVERS :
  - Direction Départementale des Finances Publiques de la Marne
  - Centre Hospitalier Universitaire de Reims
  - Direction des Douanes de Reims
  - SNCF Réseau

*Ce recueil est consultable à la préfecture de la Marne, 1, rue de Jessaint 51000 Châlons-en-Champagne et dans les trois sous-préfectures (Reims, Epernay et Vitry-le-François), ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.marne.gouv.fr](http://www.marne.gouv.fr) (rubrique - Publications).*

# **SOMMAIRE**

## **SERVICES DECONCENTRES**

### **Direction départementale des territoires de la Marne (D.D.T.) p 3**

- Arrêté du **4 décembre 2020** portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'État
- Arrêté du **4 décembre 2020** portant subdélégation de signature en matière d'administration générale et de marchés publics
- Décision de délégation de signature du **4 décembre 2020** aux agents de la DDT de la Marne en matière de fiscalité de l'urbanisme

### **Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (D.I.R.E.C.C.T.E.) Unité départementale de la Marne p 14**

- Décision d'intérim du **2 décembre 2020** du Responsable de l'Unité de Contrôle de la Marne UC1 Châlons-en-Champagne

## **DIVERS**

### **Direction départementale des finances publiques de la Marne p 15**

- Arrêté du **1<sup>er</sup> décembre 2020** relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de la Marne
- Arrêté de délégation de signature du **2 novembre 2020**

### **Centre hospitalier universitaire de Reims p 20**

- Décision n° DDW/FE/LL/CN/2020-128 du **6 novembre 2020** portant attribution de compétences et délégation de signature à Monsieur Quentin DELOCHE
- Décision n° DDWFE/LL/CN/2020-131 du **6 novembre 2020** portant attribution de compétences et délégation de signature à Madame Charlotte LAMBIN
- Décision n° DDWFE/LL/CN/2020-132 du **6 novembre 2020** portant attribution de compétences et délégation de signature à Madame Céline NICLET
- Décision n° DDW/FE/LL/CN/2020-133 du **17 novembre 2020** portant délégation de signature à Madame Angélique BERGERET
- Décision n° DDW/FE/LL/CN/2020-134 du **17 novembre 2020** portant délégation de signature à Monsieur Thibault VALLECILLO
- Décision n° DDW/FE/LL/CN/2020-135 du **17 novembre 2020** portant délégation de signature à Madame Bérénice SADON

### **Direction des douanes de Reims p 35**

- Décision du **19 novembre 2020** prononçant la fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent dans le département de la Marne à Vitry-le-François (51)

### **SNCF Réseau p 37**

- Décision du **2 décembre 2020** prononçant le déclassement du domaine public ferroviaire d'un terrain sis place de la Gare sur la commune d'Épernay, parcelle cadastrée AH 342p

**Direction départementale des territoires****ARRETE**

**Portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'État,**

**La Directrice Départementale des Territoires de la Marne**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 du Président de la République nommant M. Pierre N'GAHANE, préfet du département de la Marne ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'égalité des territoires et du logement ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 décembre 2013 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne comptable ;

Vu l'arrêté du 3 janvier 2020 du Premier Ministre nommant Mme Catherine ROGY, Directrice Départementale des Territoires de la Marne, à compter du 17 février 2020,

Vu l'arrêté du 6 juillet 2015 du Premier Ministre nommant M. Sylvestre DELCAMBRE, Directeur Départemental Adjoint des Territoires de la Marne,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2018 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Marne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-066 du 17 février 2020 portant délégation de signature à Mme Catherine ROGY, Directrice Départementale des Territoires de la Marne, pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire des recettes et des dépenses de l'État ;

40, boulevard Anatole France - CS 60554  
51037 Châlons-en-Champagne Cedex  
Tel : 03 26 70 80 00

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 :**

Subdélégation est donnée à M. Sylvestre DELCAMBRE, Directeur Départemental Adjoint des Territoires, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire des dépenses et des recettes de l'État des budgets opérationnels des programmes ci-dessous, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté du Préfet, susvisé.

#### ***Mission Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales***

- «Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture» - programme 149
- «Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture» - programme 215

#### ***Mission Administration territoriale de l'État***

- «Fonctionnement courant de l'administration territoriale» - 354-05
- «Dépenses immobilières de l'administration territoriale» - 354-06

#### ***Mission Écologie, développement et mobilité durables***

- «Infrastructures et services de transports» – programme 203
- « Paysages, eau et biodiversité» – programme 113
- « Prévention des risques » - programme 181
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » – programme 217

#### ***Mission Égalité des territoires et logements***

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » – programme 135

#### ***Mission Gestion du patrimoine immobilier de l'État***

- «Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat» – programme 723

#### ***Mission Sécurités***

- «Sécurité et éducation routières» – programme 207

## **ARTICLE 2 :**

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagement auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent ;
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toutes natures,

à

- Mme Lydie LOGIER, en qualité de Secrétaire Générale, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Sandrine BOURGEOIS, en qualité de Secrétaire Générale adjointe,
- M. David DELAISSE, en qualité de chef du service «Habitat et Ville Durables», et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Nathalie RONGIER, adjointe au chef de service,
- M. Landry VILLIERE, en qualité de chef du service «Économie agricole et développement rural»,
- Mme Carole CARBONNIER, en qualité de chef du service «Sécurité, Prévention des risques naturels, technologiques et routiers»,
- M. Pierre FOURCADE, en qualité de chef du service «Territorialité, Portage des Politiques»,
- Mme Corinne HELFER, en qualité de chef du service «Urbanisme», et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Manuel OLIVER, en qualité d'adjoint au chef du service ,
- M. Raynald VICTOIRE, en qualité de chef du service « Eau, Environnement et Préservation des Ressources », et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Flavien VAILLE, en qualité d'adjoint au chef du service.

## **ARTICLE 3 :**

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences les pièces de liquidation des recettes et dépenses de toutes natures, proposées au mandatement :

à

- M. Vincent ROGER, en qualité de chef de cellule « Procédures environnementales », du service « Environnement, eau et préservation des ressources » ;
- Mme Ludivine BOUTINEAU, en qualité de chef de cellule « Politiques de l'eau », du service « Environnement, eau et préservation des ressources » ;
- M. Jean-François RICOU, en qualité de chef de cellule « Nature et paysage », du service « Environnement, eau et préservation des ressources » ;
- Mme Christine LEFEBVRE en qualité de chef de cellule « Ressources et Valorisation », du service « Territorialité et Portage des Politiques » ;
- Mme Christine RIES, en qualité de chef de la cellule « Prévention des risques naturels , technologiques et lutte contre le bruit », du service « Sécurité, Prévention des risques naturels, technologiques et routiers »,
- Mme Fabienne DENIMAL, en qualité de chef de la cellule « Éducation Routière », du service « Sécurité, Prévention des risques naturels, technologiques et routiers »,
- M. Jean-François SCHMIDT, en qualité de chef de la cellule « Pilotage, stratégie et contrôle de gestion » du Secrétariat Général, Mmes Alexandra RHODES et Véronique QUILES, de la cellule « Pilotage, stratégie et contrôle de gestion », du service « Secrétariat Général », dans la limite de 500€ ;

**ARTICLE 4 :**

Les agents cités dans le tableau de l'annexe 1 ont délégation de validation dans les applications CHORUS FORMULAIRE, CHORUS DT, PLACE et GALION pour les budgets opérationnels de programme indiqués dans ce même tableau.

Cette délégation est octroyée sous couvert de la signature de l'ensemble des pièces budgétaires, par les agents habilités aux articles 2 et 3 de la présente subdélégation.

**ARTICLE 5 :**

L'arrêté du 22 septembre 2020 portant subdélégation de signature de Mme Catherine ROGY, Directrice Départementale des Territoires de la Marne, est abrogé.

**ARTICLE 6 :**

Le secrétaire général de la Préfecture de la Marne et la Directrice Départementale des Territoires de la Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Marne.

Châlons-en-Champagne, le - 4 DEC. 2020

La Directrice Départementale des Territoires

  
Catherine ROGY

Tableau annexe aux délégations de signature d'ordonnement secondaire relatif aux validations dans les applications remettantes CHORUS

Civilité Prénom NOM	Applications	Programmes
Mme Véronique QUILES	CHORUS DT	BOP0354, BOP0207, BOP135
Mme Alexandra RHODES	CHORUS DT	BOP0354, BOP0207, BOP135
Mr Jean-François SCHMIDT	CHORUS DT	BOP0354, BOP0207, BOP135
Mme Lydie LOGIER	CHORUS DT	BOP0354, BOP0207, BOP135
Mme Sandrine BOURGEOIS	CHORUS DT	BOP0354, BOP0207, BOP135
Mme Véronique QUILES	CHORUS FORMULAIRE	BOP0354, BOP0723, BOP0216, BOP0217, BOP0135
Mme Alexandra RHODES	CHORUS FORMULAIRE	BOP0354, BOP0723, BOP0216, BOP0217
Mr Jean-François SCHMIDT	CHORUS FORMULAIRE	BOP0354, BOP0723, BOP0216, BOP0217
Mme Laure PAROT	CHORUS FORMULAIRE	BOP0181, BOP0207
Mme Christine RIES	CHORUS FORMULAIRE	BOP0181, BOP0207
Mme Valérie DUFOUR	CHORUS FORMULAIRE	BOP0181, BOP0207
Mr Cyril GOUGELET	CHORUS FORMULAIRE	BOP0181, BOP0207
Mme Fabienne DENIMAL	CHORUS FORMULAIRE	BOP0207
Mr Raynaud VICTOIRE	CHORUS FORMULAIRE	BOP0113
Mr Flavien VAILLE	CHORUS FORMULAIRE	BOP0113
Mr Jean-François RICOU	CHORUS FORMULAIRE	BOP0113
Mme Ludvine BOUTINEAU	CHORUS FORMULAIRE	BOP0113
Mr Pierre FOURCADE	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135
Mr David DELAISSE	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135
Mme Nathalie RONGIER	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135, BOP 723
Mr Florian MARO	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135
Mme Cathy LEMOINE	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135
Mr Florian MARO	GALION	BOP0135
Mme Cathy LEMOINE	GALION	BOP0135
Mme Michelle MARCHAND	GALION	BOP0135
Mme Nathalie KESSLER	GALION	BOP0135
Mme Séverine LARCIS	GALION	BOP0135
Mme Isabelle PALSEUR-PLOIX	PLACE	BOP0113

**ARRETE**  
**portant subdélégation de signature en matière d'administration  
générale et de marchés publics**

**La Directrice Départementale des Territoires de la Marne**

Vu le code de l'environnement,  
Vu le code de l'urbanisme,  
Vu le code de la construction et de l'habitation,  
Vu le code rural et de la pêche maritime,  
Vu le code de la route,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu le code de la voirie routière,  
Vu le code du patrimoine,  
Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,  
Vu le code de la commande publique,  
Vu le code des relations entre le public et l'administration,  
Vu le code général des impôts et notamment son article 1388bis,  
Vu le code forestier,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'ordonnance n° 2004-178 du 20 février 2004 modifiée relative à la partie législative du code du patrimoine,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,  
Vu le décret n° n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,  
Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,  
Vu le décret du 15 janvier 2020 du Président de la République nommant M. Pierre N'GAHANE, préfet du département de la Marne,

Vu l'arrêté du 3 janvier 2020 du Premier Ministre nommant Mme Catherine ROGY, Directrice Départementale des Territoires de la Marne, à compter du 17 février 2020,  
Vu l'arrêté du 6 juillet 2015 du Premier Ministre nommant M. Sylvestre DELCAMBRE, Directeur Départemental Adjoint des Territoires de la Marne,  
Vu l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2018 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Marne,  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-065 du 17 février 2020 portant délégation de signature à Mme Catherine ROGY, Directrice Départementale des Territoires de la Marne, à l'effet de signer, au nom du Préfet, les actes découlant de ses attributions et compétences,



## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 :**

Subdélégation de signature est donnée en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine ROGY, Directrice Départementale des Territoires de la Marne, à M. Sylvestre DELCAMBRE, Directeur Départemental Adjoint des Territoires, à l'effet d'exercer les délégations figurant dans l'article 1 de l'arrêté préfectoral de délégation du 17 février 2020 susvisé.

### **ARTICLE 2 :**

La délégation de signature conférée à Mme Catherine ROGY, Directrice Départementale des Territoires de la Marne, par l'arrêté susvisé du Préfet de la Marne, est subdéléguée en ce qui concerne les domaines suivants :

#### **1. en matière d'administration générale et d'affaires juridiques :**

a) à Mme Lydie LOGIER, en qualité de Secrétaire Générale, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Sandrine BOURGEOIS, en qualité de Secrétaire Générale adjointe, ou dans le cadre de leurs attributions respectives à :

- Mme Isabelle PALSEUR-PLOIX, en qualité de chef de la « cellule Juridique »,

- ou à l'un des chefs de service, à savoir : Mme Carole CARBONNIER, Mme Corinne HELFER, M. Landry VILLIERE, M. Pierre FOURCADE, M. David DELAISSE, M. Raynald VICTOIRE, et à Mme Nathalie RONGIER, adjointe au chef du service Habitat et Ville Durables, à M. Manuel OLIVER, adjoint au chef du service Urbanisme, à M. Flavien VAILLE, adjoint au chef du service « Eau, Environnement et Préservation des Ressources ».

b) conformément à l'article 1 de l'arrêté de délégation 17 février 2020 susvisé, pour les mesures usuelles de gestion administrative des personnels (congés, autorisations d'absence, ordres de mission ...), dans le cadre de leurs attributions respectives, à :

Mme Isabelle PALSEUR-PLOIX  
M. Jean-François SCHMIDT  
M. Vincent ROGER  
M. Boris MONTAGNE  
Mme Ludivine BOUTINEAU  
M. Jean FOSSET  
M. Jean-François RICOU  
M. Paul-Henri MENILLET  
Mme Valérie DUFOUR  
Mme Laure PAROT  
Mme Christine RIES  
M. Cyril GOUGELET  
Mme Fabienne DENIMAL  
Mme Nathalie AIT ADI

Mme Camille DAVAUX  
M. Léo Selim MRAD  
Mme Juliette JACQUESSON  
Mme Céline CORVISIER  
Mme Sylvie REGNIER  
M. Sébastien CHARLES  
M. Florian MARO  
Mme Cathy LEMOINE  
Mme Anne-Laure DESTOMBE  
Mme Sophie CHADEAU  
Mme Hélène BURETTE  
Mme Catherine CHEVRIER  
Mme Océane RIVOAL  
M. Eric GEANT  
Mme Christine LEFEBVRE  
Mme Anastasie GENESTIER  
M. Benoît DESRUMAUX  
Mme Laurie GORRIA

## **2. en matière d'environnement, eau et préservation des ressources :**

à M. Raynald VICTOIRE, en qualité de chef du service « Eau, Environnement et Préservation des Ressources », et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Flavier VAILLE, en qualité d'adjoint au chef du service, ou dans le cadre de leurs attributions respectives, à :

- Mme Ludivine BOUTINEAU, en qualité de chef de la cellule « Politique de l'eau », et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Jean FOSSET, en qualité d'adjoint au chef de cellule,
- M. Vincent ROGER, en qualité de chef de la cellule « Procédures environnementales », et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Boris MONTAGNE, en qualité d'adjoint au chef de cellule,
- M. Jean-François RICOU, en qualité de chef de la cellule « Nature et paysage »,  
-ou à l'un des chefs de service cités au présent article.

Sont exclus de cette subdélégation les arrêtés d'ouverture d'enquête publique.

## **3. en matière d'économie agricole et développement rural :**

a) à M. Landry VILLIERE, en qualité de chef du service « Économie Agricole et Développement Rural », et en cas d'absence ou d'empêchement, ou dans le cadre de leurs attributions respectives, à :

- M. Paul-Henri MENILLET, en qualité de chef de la cellule « Foncier et projets des exploitations »,
- ou à l'un des chefs de service cités au présent article.

b) concernant la mise en œuvre du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), à M. Landry VILLIERE, en qualité de chef du service, et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Paul-Henri MENILLET, en qualité de chef de la cellule « Foncier et projets des exploitations ».

#### **4. en matière de sécurité, prévention des risques naturels, technologiques et routiers :**

à Mme Carole CARBONNIER, en qualité de chef du service « Sécurité, Prévention des Risques Naturels, Technologiques, Routiers », et en cas d'absence ou d'empêchement, ou dans le cadre de leurs attributions respectives, à :

- Mme Fabienne DENIMAL, en qualité de chef de la cellule « Éducation routière », et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Nathalie AIT ADI, en qualité d'adjointe à la chef de cellule,
- Mme Christine RIES, en qualité de chef de la cellule « Prévention des risques naturels, technologiques et lutte contre le bruit », et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Cyril GOUGELET, en qualité d'adjoint à la chef de cellule,
- Mme Valérie DUFOUR, en qualité de chef de la cellule « Prévention du risque routier », et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Laure PAROT, en qualité d'adjointe à la chef de cellule,
- M. Fabien CHARPENTIER, en qualité d'agent Bureau Défense et responsable du « Pôle opérationnel de veille et gestion de crises »,
- ou à l'un des chefs de service cités au présent article.

#### **5. en matière d'urbanisme et planification :**

à Mme Corinne HELFER, en qualité de chef du service « Urbanisme », et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Manuel OLIVER, en qualité d'adjoint au chef du service, ou dans le cadre de leurs attributions respectives à :

- Mme Camille DAVAUX, en qualité de chargée de mission animation,
- M. Léo Selim MRAD en qualité de chef de la cellule « Autorisations et Fiscalité de l'Urbanisme », et en cas d'absence ou d'empêchement, à Laurie FORTE en qualité de référente Fiscalité ,
- Mme Juliette JACQUESSON, en qualité de chef de la cellule « Planification et Légalité », et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Céline CORVISIER en qualité de responsable du pôle « Opérationnel », à Mme Sylvie REGNIER en

**ARTICLE 3 :**

La subdélégation de signature est donnée, pour tous les domaines, aux personnes suivantes qui assurent le service de permanence pour prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence :

- Mmes LOGIER, CARBONNIER, HELFER et MM. FOURCADE, DELAISSE, VICTOIRE, VILLIERE, chefs de service,
- Mme Sandrine BOURGEOIS, Secrétaire Générale adjointe,
- Mme Nathalie RONGIER, adjointe au chef de service « Habitat et Ville Durables »,
- M. Manuel OLIVER, adjoint au chef de service « Urbanisme »,
- M. Flavien VAILLE, adjoint au chef du service « Eau, Environnement, Préservation des Ressources ».

**ARTICLE 4 :**

L'arrêté du 22 septembre 2020 portant subdélégation de signature de Mme Catherine ROGY, Directrice Départementale des Territoires de la Marne, est abrogé.

**ARTICLE 5 :**

Le secrétaire général de la Préfecture de la Marne et la Directrice Départementale des Territoires de la Marne sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Marne.

Châlons-en-Champagne, le - 4 DEC 2020

La Directrice Départementale des Territoires



Catherine ROGY

**Décision de délégation de signature aux agents de la DDT de la Marne  
en matière de fiscalité de l'urbanisme**

**La Directrice Départementale des Territoires de la Marne**

Vu le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255-A ;

Vu le code du patrimoine, notamment son article L. 524-2 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance archéologique préventive ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la taxe d'aménagement ;

Vu notamment l'article R. 620-1 du code de l'urbanisme qui autorise le directeur départemental des territoires à déléguer sa signature en ce qui concerne les matières relevant en propre de ses attributions ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Premier Ministre en date du 03 janvier 2020 portant nomination de Madame Catherine ROGY, directrice départementale des territoires de la Marne, à compter du 17 février 2020 ;

**DECIDE**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à :

- Corinne HELFER, chef du Service Urbanisme,
- Manuel Oliver, adjoint au chef du Service Urbanisme,
- Léo Selim Mrad, chef de la cellule Autorisations et Fiscalité de l'Urbanisme.

à effet de signer les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de la liquidation :

- de la taxe d'aménagement,
- de la redevance d'archéologie préventive.

**Article 2 :** La présente décision abroge la décision du 22 septembre 2020 et prendra effet dès sa parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

Châlons-en-Champagne, le **- 4 DEC. 2020**

La Directrice Départementale des Territoires

  
Catherine ROGY



Direction régionale  
des entreprises,  
de la concurrence,  
de la consommation,  
du travail et de l'emploi

**DECISION**

**La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi de la région Grand Est**

- Vu** le code du travail et notamment les articles R. 8122-3 et R. 8122-6,
- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique de l'Etat,
- Vu** le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,
- Vu** le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,
- Vu** l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,
- Vu** les arrêtés du 26 mars 2018 et du 27 octobre 2020 de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région Grand Est,
- Vu** l'arrêté interministériel du 18 avril 2019, portant nomination de Mme Isabelle NOTTER sur l'emploi de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est,

**DECIDE**

**Article 1 :** L'intérim du responsable de l'unité de contrôle n° 1 de la Marne (Châlons-en-Champagne), est confié à monsieur Mickaël Marot, directeur adjoint du travail, responsable d'unité contrôle au sein de l'unité départementale de la Meurthe-et-Moselle, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2021.

**Article 2 :** Les responsables des unités départementales de la Marne et de la Meurthe-et-Moselle et le responsable du pôle travail de la DIRECCTE Grand Est sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du département de la Marne.

Fait à Strasbourg, le 2 décembre 2020

Isabelle NOTTER

**Copie à :**

- Mme la responsable de l'unité départementale de la Marne
- M. le responsable de l'unité départementale de la Meurthe-et-Moselle
- M. le responsable du pôle politique du travail de la Direccte Grand Est

⊗ **Direction départementale des finances publiques de la Marne**



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA MARNE

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services  
de la direction départementale des finances publiques de la Marne**

**Le directeur départemental des finances publiques de la Marne**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;  
Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;  
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;  
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret du 18 février 2020 portant nomination de M. Laurent FOURQUET, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Marne ;  
Vu l'arrêté préfectoral DS 2020-087 du 8 juin 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Marne ;

**ARRÊTE :**

**Article 1er :**

Les services suivants de la direction départementale des finances publiques de la Marne sont ouverts au public aux jours et heures mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Structure	Horaires d'ouverture
<b>Châlons-en-Champagne :</b> Direction Départementale des Finances publiques	Mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 <b>Fermé le lundi et le mercredi</b>
<b>Châlons-en-Champagne :</b> – Service départemental des Impôts Foncier – Service des Impôts des Entreprises – Service des Impôts des Particuliers – Paierie départementale – Trésorerie de Châlons-en-Champagne	Lundi, mardi, jeudi, vendredi De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 <b>Fermé le mercredi</b>
<b>Châlons-en-Champagne :</b> Trésorerie de Châlons-en-Champagne HLM	Lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 <b>Fermé le vendredi</b>
<b>Châlons-en-Champagne :</b> Trésorerie de Châlons-en-Champagne Ets hospitaliers	Lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Structure	Horaires d'ouverture
<b>Épernay :</b> – Service des Impôts des Entreprises – Service des Impôts des Particuliers – Trésorerie d'Épernay Municipale – Trésorerie d'Épernay ETS hospitaliers	Lundi, mardi, jeudi, vendredi De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 <u>Fermé le mercredi</u>
<b>Reims :</b> – Antenne du Service départemental des Impôts Foncier – Service des Impôts des Particuliers de REIMS – Service des Impôts des Entreprises de REIMS – Service de Publicité Foncière et de l'enregistrement – Trésorerie Reims Amendes – Trésorerie de Reims Banlieue Bourgogne – Trésorerie de Reims Municipale – Trésorerie de Reims ETS hospitaliers	Lundi, mardi, jeudi, vendredi De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 <u>Fermé le mercredi</u>
<b>Vitry-le-François :</b> – Service des Impôts des Particuliers et des Entreprises – Trésorerie	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 <u>Fermé le mercredi</u>
<b>Sainte-Ménéhould :</b> – Trésorerie	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 <u>Fermé le mercredi</u>
<b>Sézanne :</b> – Service des Impôts des Particuliers – Trésorerie	Lundi et vendredi de 8h30 à 11h30 Mardi, mercredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00, jeudi de 13h30 à 16h00 <u>Fermé lundi après-midi, jeudi matin et vendredi après-midi</u>
Trésorerie de Fismes	Mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 Lundi et mercredi de 9h00 à 12h00 Vendredi de 9h00 à 11h30 <u>Fermé lundi après-midi, mercredi après-midi et vendredi après-midi</u>
Trésorerie d'Hermonville	Lundi au vendredi de 8h15 à 11h45 <u>Fermé les après-midi</u>
Trésorerie de Montmirail	Lundi de 8h30 à 12h30 Mardi de 13h45 à 15h45 Mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30 <u>Fermé lundi après-midi, mardi matin, mercredi après-midi, jeudi après-midi et vendredi</u>
Trésorerie de Sermaize-les-Bains	Mardi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 <u>Fermé lundi, mercredi après-midi, jeudi et vendredi après-midi</u>
Trésorerie de Suippes	Mardi et vendredi De 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 15h45 <u>Fermé lundi, mercredi et jeudi</u>  <b>Permanence à Mourmelon-le-Grand :</b> Mercredi de 9h00 à 11h30

**Article 2 :**

Ces horaires sont susceptibles d'aménagement en fonction du contexte sanitaire.



**Article 3 :**

Les documents destinés au service de publicité foncière reçus les jours ou demi-journées où ce service n'est pas ouvert physiquement au public, sont traités dans les mêmes conditions que les jours d'ouverture au public.

**Article 4 :**

Le présent arrêté prend effet le 9 décembre 2020. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Par délégation du Préfet,  
Le directeur départemental des finances publiques  
du département de la Marne



Laurent FOURQUET  
Administrateur général des finances publiques



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES**  
**PUBLIQUES DE LA MARNE**

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le comptable, responsable de la trésorerie de VITRY-LE-FRANCOIS,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2014-1564 du 22 décembre 2014 modifiant le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1er :** Délégation générale est donnée à **Mme Rose CURINIER**, Inspectrice des Finances publiques, adjointe au responsable de service à l'effet :

- d'opérer les recettes et les dépenses,
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues,
- d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées,
- de signer récépissés, quittances et décharges,
- de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration,
- de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération,
- de signer tous actes d'administration et de gestion de la trésorerie.
  
- de signer, pour l'action en recouvrement les décisions de remise gracieuse de frais de poursuite sans limite de montant
- de signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement sans limite de montant
- de signer l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances

**Article 2 :** Délégation générale est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet :

- d'opérer les recettes et les dépenses,
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues,
- d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées,
- de signer récépissés, quittances et décharges,
- de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration,
- de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération,
- de signer tous actes d'administration et de gestion de la trésorerie.
  
- De signer les main-levées d'opposition



NOM Prénom	
GEOFFROY Angélique	Contrôleuse principale
LOUIS Fabien	Contrôleur principal
PICARD Florence	Contrôleuse principale

**Article 3 :** Pour l'action en recouvrement, délégation spéciale est donnée, à l'effet de signer :

1°) les décisions de remise gracieuse de frais de poursuite, dans les limites précisées dans le tableau ci-dessous :

NOM Prénom	Grade	Limite des décisions gracieuses

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-dessous :

NOM Prénom	Grade	Durée maximale des délais de paiement :	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
CHRISTOPHE Sylvie	Contrôleur	12 mois	2 500,00 €
CHARPENTIER Vanessa	Agent administratif	12 mois	2 500,00 €

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances, aux agents désignés ci-après :

NOM Prénom	Grade	Actes autorisés
CHRISTOPHE Sylvie	Contrôleur	SATD dans la limite de 2500 €
CHARPENTIER Vanessa	Agent administratif	SATD dans la limite de 2500 €

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Marne.

Fait à Vitry-le-François, le 02 novembre 2020

Le comptable  
  
 Françoise BERTRAND

2



DDW/FE/LL/CN/2020-128

**Décision portant attribution de compétences  
et délégation de signature**

**La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,**

- Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.315-9, L.315-12, L.315-13, L.315-15, L.315-16, L.315-17 et R.314-69 et R.315-25 ;
- Vu le Décret du 24 février 2015 portant nomination de Madame Dominique DE WILDE en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de REIMS ;
- Vu la convention de direction commune modifiée du 28 juin 2016 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, le Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, le Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay ;
- Vu la nécessité de pourvoir à la continuité d'organisation et de fonctionnement du Centre hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail.

**Décide :**

**Article 1 :** Monsieur Quentin DELOCHE, Adjoint des cadres hospitaliers, Responsable des Finances au Centre hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail, a délégation de signature pour signer, tous les actes, documents administratifs liés à la gestion administrative des patients ou résidents, la gestion des ressources financières, économiques et logistiques. Le champ d'application comporte :

En matière d'économie et finance :

- les bons de commande inférieurs à 10 000 € hors taxes à l'exclusion des investissements ;
- les courriers/télécopies adressés aux fournisseurs (demandes d'informations administratives, suspension du délai de paiement) ;
- les bordereaux d'envois divers ;
- les déclarations de sinistres aux assureurs (constats...) ;
- les correspondances adressées aux organismes et établissements extérieurs.

En matière de ressources humaines :

- les bordereaux de paie.

En matière de gestion administrative des patients ou résidents :

- les attestations de présence des patients ou résidents ;
- les attestations de loyer pour la demande d'allocation logement ;
- les demandes et déclarations auprès des organismes financeurs (conseils départementaux, caisses de retraite...);
- le registre des décès.

La signature des documents ci-après n'est pas déléguée :

- les bons de commande supérieurs à 10 000 € hors taxes ;
- les contrats et marchés publics divers (maintenance, entretien...) ;
- les contrats d'emprunts et tous documents relatifs ;
- tous documents relatifs aux procédures disciplinaires et contentieuses ;
- tous documents relatifs au recrutement et au déroulement de carrière des personnels ;
- les formalités et correspondances créatrices de droit ou faisant grief à un tiers.

**Article 2** : Monsieur Quentin DELOCHE a délégation de signature pour procéder à la constatation des droits et des obligations, pour liquider les recettes ou les dépenses d'exploitation et pour émettre les ordres de recouvrer ou de payer assortis des pièces justificatives requises.

La signature des documents ci-après n'est pas déléguée :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les mandats et bordereaux de mandats relevant de la classe 2 (investissements).

**Article 3** : Le délégataire rend compte à échéances régulières au délégant des actes réalisés.

**Article 4** : La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.


Reims, le 6 novembre 2020

La Directrice Générale



Dominique DE WILDE

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée DDW/FE/LL/CN/2020-128 le 13/12/2020 ;

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Quentin DELOCHE	ACH	QD	

DDW/FE/LL/CN/2020-128

3/3



**Décision portant attribution de compétences  
et délégation de signature**

**La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,**

- Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu le Décret du 24 février 2015 portant nomination de Madame Dominique DE WILDE en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de REIMS.
- Vu la convention de direction commune modifiée du 28 juin 2016 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, le Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, le Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collety à Ay.

**Décide :**

**Article 1 :** Madame Charlotte LAMBIN, Attachée d'Administration Hospitalière, est affectée au Service des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail.

À ce titre, elle a délégation pour signer les documents liés à la gestion des Ressources Humaines ci-après :

- les demandes d'autorisation d'absence à titre syndical ;
- les conventions de stages ;
- les Contrats à Durée Déterminée d'une durée inférieure ou égale à un mois ;
- les demandes de remboursement de frais auprès de l'ANFH ;
- les correspondances au CGOS et à la MNH qui n'engagent pas l'établissement ;
- les réponses négatives aux candidatures ;
- les fiches de suivi Pôle Emploi / Mission locale des contrats aidés ;
- les convocations à la Médecine du Travail ;
- les bordereaux d'envoi divers ;
- les formalités et correspondances non créatrices de droit et ne faisant pas grief à un tiers ;
- les ordres de missions liés à des formations.

La signature des documents ci-après n'est pas déléguée :

- tous les documents relatifs aux procédures disciplinaires et contentieuses ;
- tous les documents relatifs au recrutement et au déroulement de carrière des professionnels ;
- les bordereaux de recettes et de dépenses ;
- les formalités et correspondances créatrices de droit ou faisant grief à un tiers.

**Article 2 :** Le délégataire rend compte à échéances régulières au délégant des actes réalisés.

**Article 3** : La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil d'Administration ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Fait à Reims, le 6 novembre 2020

La Directrice Générale,  
  
Dominique DE WILDE



Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée DDW/FE/LL/CN/2020-131 - le 12.12.2020 :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Charlotte LAMBIN	AAH	CL	



**Décision portant attribution de compétences  
et délégation de signature**

**La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,**

- Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.315-9, L.315-12, L.315-13, L.315-15, L.315-16, L.315-17 et R.314-69 et R.315-25 ;
- Vu le Décret du 24 février 2015 portant nomination de Madame Dominique DE WILDE en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de REIMS ;
- Vu la convention de direction commune modifiée du 28 juin 2016 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, le Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, le Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Colfery à Ay ;
- Vu la nécessité de pourvoir à la continuité d'organisation et de fonctionnement du Centre hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail.

**Décide :**

**Article 1 :** Madame Céline NICLET, Adjoint des Cadres Hospitaliers, est affectée au Service Economat-Finances du Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail.

À ce titre, elle a délégation pour signer, en l'absence de Monsieur DELOCHE, les actes et documents administratifs liés à la gestion du service Economat-Finances et notamment :

- les bons de commande inférieurs à 1 000 € hors taxes ;
- les courriers/télécopies adressés aux fournisseurs (demandes d'informations administratives, suspension du délai de paiement) ;
- les bordereaux d'envois divers ;
- les déclarations de sinistres aux assureurs (constats...) ;
- les correspondances adressées aux organismes et établissements extérieurs.

La signature des documents ci-après n'est pas déléguée :

- les bons de commande supérieurs à 1 000 € hors taxes ;
- les contrats et marchés publics divers (maintenance, entretien...) ;
- les bordereaux de recettes et de dépenses, les titres de recettes et les mandats.

**Article 2 :** Le délégataire rend compte à échéances régulières au délégant des actes réalisés.

**Article 3** : La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil d'Administration ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Fait à Reims, le 6 novembre 2020

La Directrice Générale,  
  
Dominique DE WILDE

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée DDW/FE/LL/CN/2020-132 le 20/11/2020:

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Céline NICLET	ACH	CN	



### Décision portant délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 24 février 2015 portant nomination de Madame Dominique DE WILDE en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

#### Décide :

**Article 1 :** Une délégation de signature est donnée à Madame Angélique BERGERET, pharmacien assistant au sein du Pôle Pharmacie-Pharmacovigilance, pour tous documents afférents aux approvisionnements du CHU en matière de dispositifs médicaux et de médicaments.

**Article 2 :** Le périmètre de cette délégation n'inclut pas les signatures des pièces afférentes à la passation des marchés publics.


**Article 3 :** La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 17 novembre 2020

La Directrice Générale

Dominique DE WILDE

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée DDW/FEL/UCN/2020-133 le 19/11/2020

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Angélique BERGERET	Pharmacien assistant.	AgB	



**Décision portant délégation de signature**

**La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,**

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 24 février 2015 portant nomination de Madame Dominique DE WILDE en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

**Décide :**

**Article 1** : Une délégation de signature est donnée à Monsieur Thibault VALLECILLO, pharmacien assistant au sein du Pôle Pharmacie-Pharmacovigilance, pour tous documents afférents aux approvisionnements du CHU en matière de dispositifs médicaux et de médicaments.

**Article 2** : Le périmètre de cette délégation n'inclut pas les signatures des pièces afférentes à la passation des marchés publics.


**Article 3** : La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 17 novembre 2020

La Directrice Générale

Dominique DE WILDE

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée DDW/FE/LL/CN/2020-134 le 28/11/2020

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Thibault VALLECILLO	pharmacien assistant	TU	





**Décision portant délégation de signature**

**La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,**

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 24 février 2015 portant nomination de Madame Dominique DE WILDE en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

**Décide :**

**Article 1 :** Une délégation de signature est donnée à Madame Bérénice SADON, pharmacien assistant au sein du Pôle Pharmacie-Pharmacovigilance, pour tous documents afférents aux approvisionnements du CHU en matière de dispositifs médicaux et de médicaments.

**Article 2 :** Le périmètre de cette délégation n'inclut pas les signatures des pièces afférentes à la passation des marchés publics.


**Article 3 :** La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 17 novembre 2020

La Directrice Générale

Dominique DE WILDE

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée DDW/FE/LL/CN/2020-135 le 17/11/2020

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Bérénice SADON	Pharmacien	BS	



**DECISION**  
**prononçant la fermeture définitive d'un débit**  
**de tabac ordinaire permanent dans le**  
**département de la Marne à VITRY LE**  
**FRANCOIS (51)**

Reims, le 19 novembre 2020

Le directeur interrégional des douanes de Metz,

Vu le code général des impôts en son article 568 ;

Vu le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 modifié relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés, pris en son article 37 précisant qu'un débit de tabac ordinaire peut être fermé définitivement sur décision du directeur interrégional des douanes et droits indirects dans divers cas dont la démission du gérant sans présentation de successeur, la résiliation du contrat de gérance ainsi que l'expiration de la période de fermeture provisoire après démission consécutive à l'octroi d'une indemnité de fin d'activité ou octroi d'une allocation viagère de départ au cours de cette période ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2010 modifié relatif au contrat liant les débitants de tabac à l'administration des douanes et droits indirects dans le cadre de l'exercice du monopole de vente au détail des tabacs manufacturés ;

**DECIDE**

- La fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent sur la commune de VITRY LE FRANCOIS (51300), géré par la SNC LE BLYV, représenté par Mme Valérie BARTHELEMY, suite à sa démission sans présentation de successeur en date du 15 novembre 2020.

P/Le directeur interrégional,  
Le directeur régional,

Jean-Louis BOUVIER

DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS  
DIRECTION REGIONALE DE REIMS  
POLE ACTION ECONOMIQUE  
110, rue du Jard - CS 70034  
51723 REIMS CEDEX  
Site Internet : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)  
Affaire suivie par : P. GALWAS  
Téléphone : 09 70 27 80 25  
Courriel : [bp-reims-tabacs@douane.finances.gouv.fr](mailto:bp-reims-tabacs@douane.finances.gouv.fr)

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. SPA : ES0175-02

SNCF Réseau

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1 / L.2141-2,

Vu l'ordonnance n° 2019-552 du 3 juin 2019 portant diverses dispositions relatives au groupe SNCF notamment son article 18 ;

Vu le décret n° 2019-1516 du 30 décembre 2019 relatif aux règles de gestion domaniale applicables à la société SNCF Réseau et sa filiale mentionnée au 5° de l'article L. 2111-9 du Code des transports (SNCF Gares & Connexions), notamment son article 3,

Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ART) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,

Vu la décision du 12 juillet 2018 portant délégation de pouvoirs du président au directeur général adjoint clients et services

Vu la décision du 12 juillet 2018 portant délégation de pouvoirs du directeur général clients et services au directeur territorial Grand Est

Vu l'avis du Conseil Régional Grand-Est en date du 21/08/2020

Vu l'absence de réponse de l'État dans le délai de deux mois valant accord,

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de la SA SNCF Réseau

DECIDE :

## ARTICLE 1

### Terrain :

Le terrain bâti sis à EPERNAY tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision sous teinte JAUNE, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m <sup>2</sup> )
		Section	Numéro	
51230 EPERNAY	Place de la Gare	AH	342p	248
TOTAL				248

## ARTICLE 2

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département de la Marne et au Ministre chargé des Transports.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Marne

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau,

Fait à Strasbourg,  
Le 02/12/2020



Laurence BERRUT  
La Directrice Territorial Réseau  
Grand Est